











# COMMENT CRÉER UN SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL?

#### **Antoni SPADETTO**

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes



















### SOMMAIRE

- Présentation de la collectivité
- Dimensionnement du service
- Construction des tarifs
- ► Mise en œuvre opérationnelle
- Organisation exploitation



















# PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ













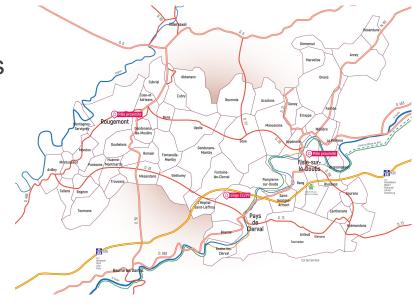


# PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

#### ► CC2VV:

Née le 1er janvier 2017 de la fusion de trois anciennes Communautés de Communes

- ≥ 16 500 habitants et 53 communes.
- ▶ 4 Bourgs centre
- De type rural













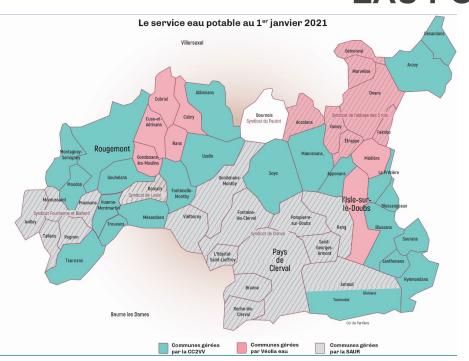








# PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION **EAU POTABLE**



- ▶ 5000 abonnés en 2021
- Environ 550 000 m3 facturés
- **▶** 31 puits, captages de sources et stations de pompages
- ➤ 30 réservoirs











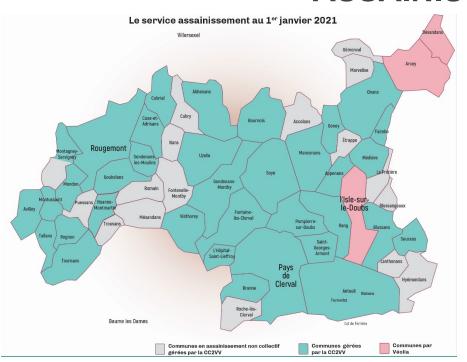








# PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION **ASSAINISSEMENT**



- 6 700 abonnés
- 650 000 m3 facturés
- ▶ 36 stations d'épuration, soit 16 000 équivalents habitants
- ► 24 postes de relevage
- 56 déversoirs
- 17 communes en ANC



















# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PRÉPARATION **AU TRANSFERT**

> Création d'une commission eau/assainissement

Validation des différentes étapes par l'exécutif/le bureau/la commission/le conseil communautaire

- > Elaboration et validation d'une charte (implication de la CC des communes – des agents de la CC)
- > Organisation de réunions de secteurs

















# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PRÉPARATION **AU TRANSFERT**

### Pour mener à bien cette mission :

- > Mobilisation de ressources en interne
- Recrutement d'un chargé de mission (2 ans)
- ➤ Accompagnement par un prestataire extérieur (2 lots) :
  - ➤ Accompagnement juridique et financier (3 phases)
  - > Accompagnement technique





















# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PRÉPARATION AU TRANSFERT

- > Appréhender le périmètre du futur service
- > Obtenir un diagnostic complet de chaque service sur le territoire
  - ❖ technique : pour évaluer l'état du patrimoine et les investissements à venir,
  - financier et tarifaire : pour appréhender la santé budgétaire et préparer la réflexion relative à la convergence à mettre en œuvre,
  - juridique : pour anticiper la fin des engagements contractuels,
  - ❖ organisationnels : pour assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du transfert,
- Proposer des scénarios de transfert
- > Préparer la mise en œuvre opérationnelle du transfert (après décision politique prise)
- > Accompagnement après transfert
- > Animation tout au long du processus





















# DIMENSIONNEMENT DU SERVICE















#### DIMENSIONNEMENT DES SERVICES EAU/ASSAINISSEMENT

- Définition des objectifs de performance du futur service et des moyens nécessaires pour les atteindre (moyens humains, techniques, organisationnels et financiers).

- Les enjeux généraux retenus : Tarification au Ois Communication auprès des usagers Extension du service sur le Conformité territoire règlementaire Amélioration de la connaissance du patrimoine Entretenir et renouvelei de manière préventive















#### L'ORGANISATION DU SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

- L'organisation du service devait répondre aux prérequis suivants:
  - > Continuité du service public Objectif : Répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption :
    - Mise en place d'une astreinte 7j/7 24h/24
    - Mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires :
      - **Exploitation courante**
      - Gestion de crise (coupure d'alimentation électrique...)
    - L'accueil des usagers



















#### L'ORGANISATION DU SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

- > Limitation des impacts sur le milieu environnemental :
  - Débordements de réseaux, de postes de refoulement, by-pass en tête de stations d'épuration,
  - Qualité de l'eau traitée par les stations d'épuration,
  - Consommations énergétiques liées aux eaux parasites,
  - Gestion des boues issues des stations d'épuration, ...

> Fourniture d'une eau de qualité conforme à la réglementation.

Ces éléments sont suivis annuellement par des indicateurs qui sont ensuite retranscrits dans le rapport sur le prix et la qualité du service au sens de l'article L.2224-5 du CGCT.

















#### **DESCRIPTION DU SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT**

#### Les missions afférentes à un service public d'eau potable ou d'assainissement :

- Exploitation quotidienne des installations (manœuvre, entretien, réglage..)
- Intervention de dépannage sur organes hydrauliques et électriques
- Relève des compteurs d'eau potable, remplacement des compteurs, entretien espace vert
- Nettoyage annuel des châteaux d'eau, purges réseaux...
- Intervention sur les fuites réseau pour isolement et organisation de la réparation
- Accompagnement des entreprises de sous-traitance (recherche et réparation fuites, pompage boues...)
- Contrôles de raccordement des habitations en cas de vente
- Réponses DICT
- Suivi de chantier...



















#### DESCRIPTION DU SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

#### Organisation spécifique dans le cas d'une gestion en régie des deux services :

- Mutualisation du personnel qualifié pour les interventions d'ordre électrique
- Mutualisation du matériel
- Déploiement de la télégestion pour optimiser le suivi et la gestion :
  - Intervention rapide
  - Maintenir la continuité de service
  - Réduction des pertes d'eau potable,
  - Limitation des débordements d'eaux usées
- Mise en place d'un service d'astreinte mutualisé 24h/24 7j/7



















## **MOYENS MATÉRIELS**

- Besoins en matériel et équipement :
  - Bâtiment : (location ou achat)
    - bureaux et atelier
  - > Véhicules d'intervention :
    - ➤ Utilitaires (type Kangoo-Berlingo, Master-Boxer)
    - > VL (Type Clio-C3)
  - Outillage et pièces de remplacement
  - > Téléphones mobile, EPI, détecteurs de gaz

- ➤ Matériel Informatique :
  - 1 PC de bureau, portable de bureau, photocopieur / scanner
  - Supervision: 1 PC de supervision + logiciel de supervision type « PC Win 100 sites »
  - SIG : 1 licence logiciel de DAO (MENSURA) - 1 licence logiciel de SIG (QGIS), 1 table traçante
  - Facturation : 1 licence logiciel de facturation (JVS) + PC
  - Tablettes d'intervention
- > Assurances, Gasoil...



















## DÉTERMINATION DES MOYENS HUMAINS

- Pour définir les moyens propres à celui-ci, il convient de déterminer les prestations qui pourraient être soustraitées à des entreprises locales :
  - Pour l'eau potable
  - entreprises spécialisées
  - marchés par lots géographiques avec entreprises de TP locales

#### - Pour l'assainissement

- Contrôle des ballons anti-bélier
- marché au niveau de la CC2VV
- réseaux d'assainissement / an : marché au niveau de la CC2VV
- > Evacuation des boues des Stations d'épuration : marché au niveau de la CC2VV













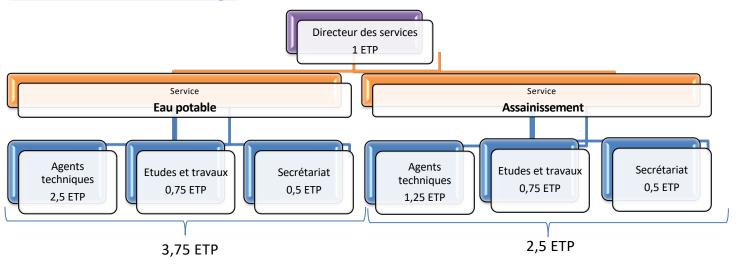






## **ORGANIGRAMME 2020 SUR LES COMMUNES EN RÉGIE**

Organigramme qui permet de répondre au périmètre à exploiter au 1er janvier 2020 sur les Communes actuellement en régie



Les périmètres en DSP à la date du transfert perdurent jusqu'à leur extinction.













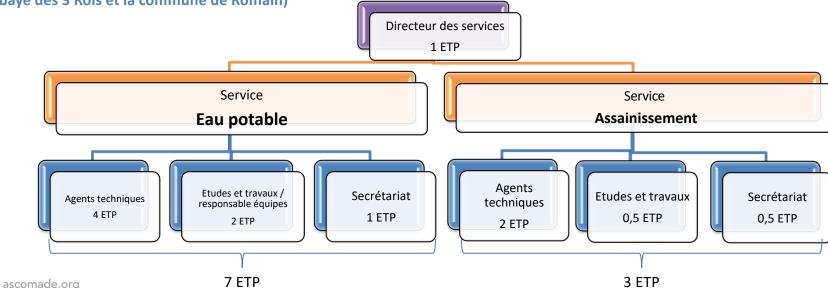




## **ORGANIGRAMME 2024**

L'organigramme présenté ci-après est issu du dimensionnement des services et doit permettre de répondre au périmètre à exploiter au 1er janvier 2024 en prenant en considération.

- Gestion du périmètre complet sur l'assainissement (Contrats actuels de DSP arrivés à terme)
- Gestion du périmètre complet sur l'eau potable (Contrats actuels de DSP arrivés à terme, sauf 5 communes du SIE de l'Abbaye des 3 Rois et la commune de Romain)















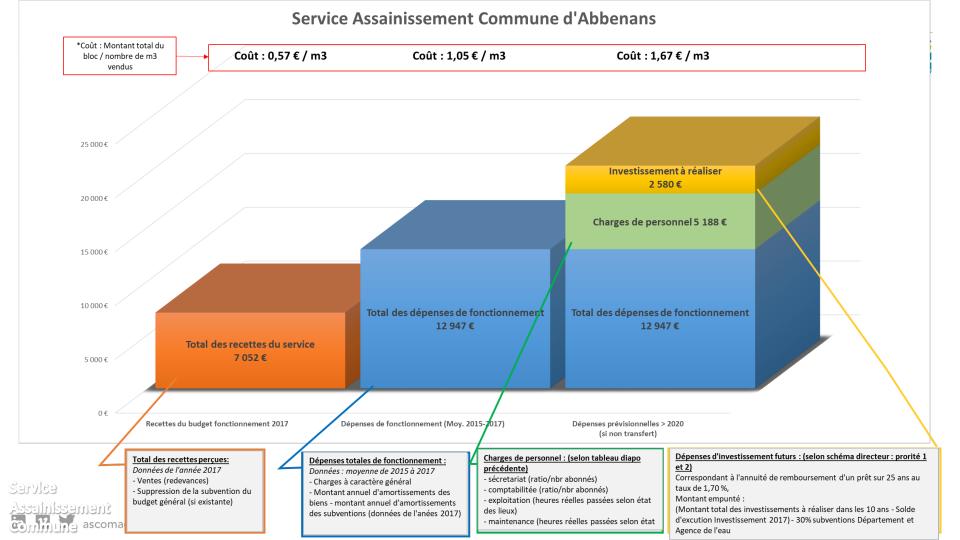








## **CONSTRUCTION DES TARIFS**











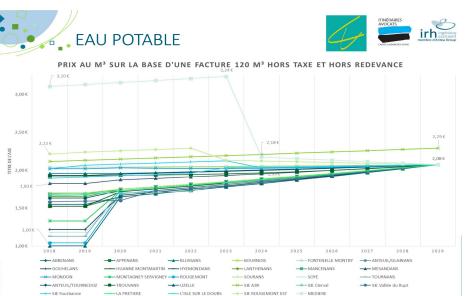








### **EXEMPLES DE CONVERGENCES TARIFAIRES**

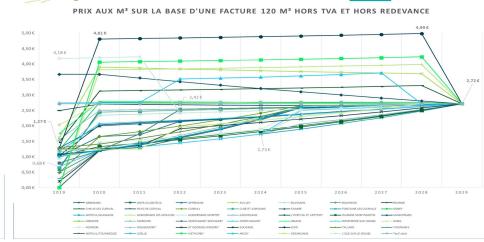






























# MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

















## SUR LE PLAN COMPTABLE / FINANCIER

- Montage des budgets eau/assainissement
- Publication d'un marché pour achat véhicules
- Achat du matériel exploitation (petit et gros matériel)
- Souscription d'assurances (RC, bâtiment, véhicules...)
- Ouvertures des comptes fournisseurs (Carburant, pièces détachées...)

















#### SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

**AVANT LE 1ER JANVIER 2020** 

- Délibération pour acter la prise de compétence et définir le mode de gestion:
  - Validation du mode de gestion et création de la régie à seule autonomie financière (création des statuts)
- Ouverture des postes et lancement des recrutements
  - Contrats de droit privé et public (en fonction des profils recrutés)
  - Pas de personnel transféré (communes => CC )
  - Nommer le directeur de la régie (chargé de mission)

















#### SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

APRES LE 1ER JANVIER 2020

- Désignation des membres du conseil d'exploitation
- Désignation des délégués dans les syndicats
- Vote des budgets, tarifs...
- Fixation des règles de fonctionnement entre le conseil communautaire et le conseil d'exploitation et délégations diverses
- Ouverture de lignes de trésorerie et emprunts relais pour la régie
- Rédaction et validation des avenants aux contrats d'emprunts
- Récupération de toutes les pièces des marchés en cours non réceptionnés
- Consultation et achat d'un logiciel de facturation
- Mise en place astreintes exploitation et décision (délibération)



















# ORGANISATION EXPLOITATION

**AU 1ER JANVIER 2020** 

















## ORGANISATION D'ORGANISATION DU SERVICE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2020

#### Problématiques :

- Délais très contraints pour la mise en œuvre du service
- Retard dans les démarches de formalisation du service (recrutement, acquisition et aménagement du bâtiment, acquisition du matériel, déploiement du service, ...)

=> La CC2VV n'était pas en mesure d'assurer un service totalement opérationnel au 1er janvier 2020.

- Définition d'objectifs « tenables » pour le fonctionnement du futur service :
  - Un service fonctionnel à 100 % au 15 mars 2020.
  - Une « montée en puissance » sera organisée dans l'intervalle.
  - Durant les 3 premiers mois de l'année 2020, un partenariat a été mis en œuvre avec les communes pour assurer la continuité des services.

















## ORGANISATION DE L'EXPLOITATION

- ► Arrivée des agents recrutés sur le premier trimestre
- ► Tuilage avec les communes
- ► Planification des relèves compteurs, faucardage, nettoyages réservoirs
- ► Formations règlementaires des agents décalées sur 4ème trimestre 2020 cause COVID (CATEC, AIPR, habilitation Elec...)













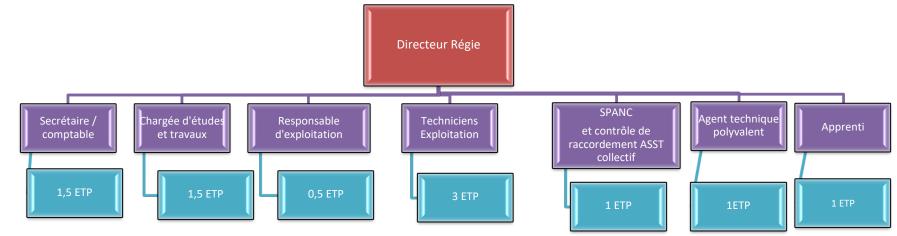






## ORGANISATION DU SERVICE

- Ligne directe secrétariat service eau assainissement : 03 81 97 84 66 (n°26 en interne)
- Courriel administrations et entreprises : eau-assainissement@cc2vv.fr
- Courriel abonnés (branchement, contrôle, réclamations, facturation etc.): abonnes-eau-assainissement@cc2vv.fr
- Numéro portable astreinte exploitation (demande d'intervention urgente 7j/7 24h/24 : 07 86 57 51 45)













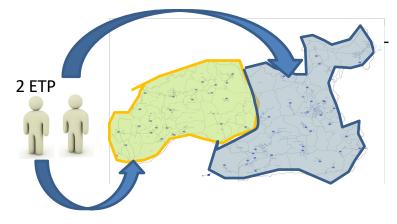






## ORGANISATION RÉGIE EAU ASSAINISSEMENT

Exploitation								
Gestion	Nombre de communes	Nombre captage/station pompage/ traitement	Nombre Château d'eau	nombre d'abonnés	Nombre m3 vendu			
Eau potable	24	27	22	2 193	254 410 m3			



#### Les missions des techniciens eau potable :

- Exploitation quotidienne des installations (manœuvre, entretien, réglage..)
- Intervention de dépannage sur organes hydrauliques et électriques
- Relève des compteurs d'eau potable, remplacement des compteurs,
- Nettoyage annuel des châteaux d'eau, purges réseaux...
- Intervention sur les fuites réseau pour isolement et organisation de la réparation
- Accompagnement des entreprises de sous-traitance (recherche et réparation fuites...)















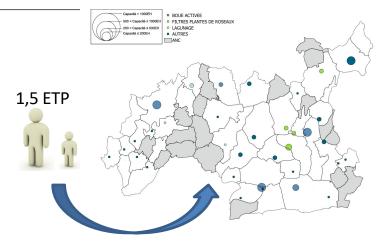






# ORGANISATION RÉGIE EAU ASSAINISSEMENT

Exploitation									
Gestion	Nombre de communes	Nombre captage/station pompage/ traitement	Nombre Château d'eau	nombre d'abonnés	Nombre m3 vendu				
Assainissement	37	34	35	3 615	307 583 m3				



#### Les missions des techniciens assainissement :

- Exploitation quotidienne des installations (manœuvre, entretien, réglage..)
- Intervention de dépannage sur organes hydrauliques et électriques
- Relève des compteurs d'eau potable, remplacement des compteurs, entretien espace vert
- Nettoyage annuel des châteaux d'eau, purges réseaux...
- Intervention sur le réseau
- Accompagnement des entreprises de sous-traitance (pompage boues, curage...)
- Contrôles de raccordement des habitations en cas de vente





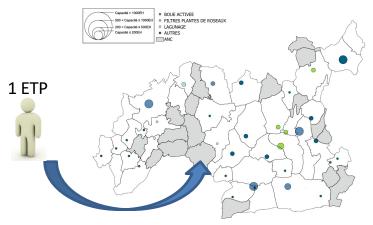








# ORGANISATION RÉGIE EAU ASSAINISSEMENT



- Les missions de l'agent polyvalent de la régie :
  - Entretien espaces verts
  - Nettoyage dégrilleurs
  - Faucardage roseaux
  - Relève compteurs
  - Petit entretien









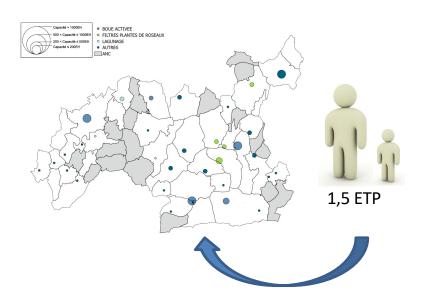








## ORGANISATION ÉTUDE ET TRAVAUX



- Ecriture des marchés (études, travaux..)
- Suivi chantiers
- Suivi SIG
- Réponses DT-DICT
- Suivi demandes de branchements









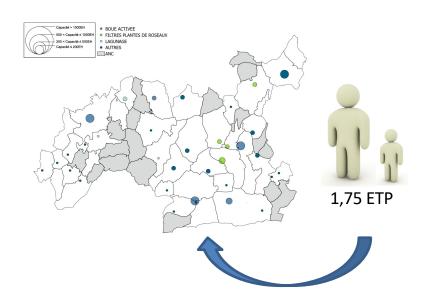








## **ORGANISATION SECRÉTARIAT / FACTURATION**



- Secrétariat du service
- Facturation de 23 commune sen eau potable et 35 en assainissement

















## **CONSEILS**

- □ 1 personne pendant 6 mois pour finaliser le travail du transfert (contrat emprunts, orange, télécom, DSP..)
- > Travail sur la facturation conséquent



